

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 8 septembre 2010

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, MARTIOL Philippe, PETEYAS Marlène, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé

SECRETARE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle

LOGEMENT COMMUNAL SUD :

Le logement étant vacant, le Conseil Municipal avait décidé de lancer les travaux de remise en état de ce bâtiment et de consulter les entreprises. La consultation concerne 6 lots : maçonnerie, traitement des termites, plâtrerie-peinture, menuiserie, électricité et plomberie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------|
| - Maçonnerie : LESTANGT Gérard | 3 362,59 € H.T |
| - Termites : LIOGER Frédéric | 1 395,68 € H.T |
| - Plâtrerie Peinture : VOLLET Denis | 10 427,70 € H.T |
| - Menuiserie : POIRSON Franck | 1 828,00 € H.T |
| - Electricité : ELEC MARTY | 4 036,44 € H.T |
| - Plomberie : MICHEL Christophe | 1 445,50 € H.T |

LOTISSEMENT COMMUNAL :

- Les travaux suivent leurs cours. En ce qui concerne la publicité, un devis de POM SERIGRAPHIE a été transmis pour un montant de 1 630 € H.T. Cette estimation correspond à la fourniture de deux panneaux de 200x150 à fixer à chaque entrée du bourg. Le Conseil Municipal retient cette offre.
- Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité du SDE 24 la réalisation de l'opération d'éclairage public concernant le lotissement communal. Il présente le dossier se rapportant à cette opération. L'estimation des travaux s'élève à la somme de 14 625,73 € T.T.C. Après délibération, le conseil municipal approuve le dossier et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Budget Assainissement : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits pour certains chapitres. (Augmentation de crédits en investissement, 2315-16 travaux canalisations lotissement de 1390,00 € et diminution de crédits en investissement, 2315-13 Station 484,35 €, 020 dépenses imprévues 484,35 €, ainsi qu'en fonctionnement, 61558 pour un montant de 265.65 €).

Le Conseil Municipal donne son accord.

RENTREE SCOLAIRE :

- Madame FAURE présente les effectifs des classes : 54 élèves en CE1/CM2.
- Elle précise aussi que Madame Rachel VINCENT, ancienne assistante de vie scolaire d'Antoine GALON a été remplacée par une nouvelle AVS, Madame COUVREUR
- Un nouveau mobilier a été commandé et installé.
- Les panneaux de signalisation de bus sont à déplacer à Villaret à cause d'un manque de visibilité.
- Il serait intéressant de prévoir une réunion avec les deux Conseils Municipaux (Chantérac/Saint-Vincent de Connezac) concernant le RPI afin d'aborder les problèmes scolaires.

TRAVAUX DE VOIRIE :

Une réflexion est engagée sur l'élargage.

PISTES D.F.C.I :

Une réunion doit être fixée entre les maires de ST Germain du Salembre, ST Vincent de Connezac, Chantérac, les représentants des chasseurs et les délégués communaux de la D.F.C.I afin d'aborder les problèmes de circulation sur les pistes D.F.C.I.

VENTES DE TERRAINS :

- BIAU/VALENTIN : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.
- Service des Domaines/DAGUT : Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

CONTRAT AIDE :

Plusieurs demandeurs d'emploi ont fait parvenir leur lettre de motivation et CV. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à recevoir les candidats correspondants le plus au profil recherché et à engager les procédures de recrutement.

DIVERS :

- Dégâts chez Madame D'AMARIO : Afin de sécuriser le site, une étude de pose de lisses va être réalisée.
 - Plateforme de broyage : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier.
 - Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité pour l'exercice 2009 du S.I.S. du Ribéracois.
 - Dégâts des eaux, logement au-dessus de la mairie : Des dégâts des eaux avaient été causés dans la salle des adjoints par les locataires du logement au-dessus de la mairie. Une déclaration avait été effectuée auprès de l'assurance. La compagnie d'assurance, MMA, vient d'adresser un chèque de 586,64 € correspondant aux dégâts.
 - Téléthon : Il est fixé aux 3 et 4 Décembre 2010.
 - Théâtre : Mesdames DUFFOUR et DEFFIEUX proposent de créer un atelier théâtre les samedis matin de 9h45 à 11h30. Le Conseil Municipal approuve cette initiative.
 - Madame FAURE Valérie employée en Contrats Emploi Solidarité et Contrats Emploi Consolidé du 01/09/1997 jusqu'au 30/09/2002 demande la validation de ses états de services par la collectivité. Le décompte des contributions s'élèverait à 7390,92 €.
- Le Conseil municipal conteste cette décision.